BOURSE AUX VÊTEMENTS chaussures et accessoires PRINTEMPS / ETE 2023

Barbezieux
Plaisance

DÉPÔT : Plaisance	
Lundi 08/05	14h - 18h30
Mardi 09/05	9h - 18h (sans interruption)
Mercredi 10/05	9h - 13h
VENTE (entrée libre) : Plaisance	
Jeudi 11/05	9h - 19h (sans interruption)
vendredi 12/05 ⚠	9h- 13h (sans interruption)
RESTITUTION : Plaisance	
Samedi 13/05	14h30- 17h

2 listes maximum par personne physique majeure sur les 3 jours de dépôt (sous réserve de place)

1 € = 1 liste de 20 articles de saison déposés (2 listes max. / pers.)

Paiement liste lors de la restitution.
Participation CSC sur les ventes (10%)

Pré-liste disponible à l'accueil du CSC ou sur notre site internet

Ne pas jeter sur la voie publique

"Vente au kilo"
(sous réserve de stock)

Mardi 23/05
au CSC 10h- 12h

Renseignements :
Centre Socioculturel du Barbezilien
3 rampe des mobiles, 16300 Barbezieux
Tél : 05.45.78.05.92
Site internet : cscbarbezieux.com

RÈGLEMENT POUR LES DÉPOSANTS

DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS ETE 2023

Le Centre Socioculturel (CSC) du Barbezilien organise une bourse aux vêtements en Mai 2023

ARTICLE 1 : **La réception** des articles aura lieu à la salle des spectacles du Logis de Plaisance à Barbezieux (site foire expo) aux jours et horaires ci-dessous :

LUNDI 08 MAI de 14h00 à 18h30
MARDI 09 de 9h00 à 18h00
MERCREDI 10 MAI de 9h00 à 13h00

ARTICLE 2 : **Le dépôt**, pour toute personne physique majeure est limité à un maximum de 2 listes de 20 articles (vêtements Printemps-Été + chaussures + accessoires, maillots de bain neufs avec étiquettes) sur les 3 jours de dépôt. Les 2 listes pourront être déposées consécutivement ou sur les 3 jours de dépôt.

Après 18h et selon le nombre de déposants, les bénévoles se laissent le droit de limiter l'accès.

ARTICLE 3 : Les articles déposés devront être en bon état, propres (sans tâches, ni trous, ni fermetures cassées, ni boutons manquants...). Le prix de l'article sera fixé par le déposant en accord avec le CSC.

Les ensembles et lots enfants (de 2 articles maximum) , de même catégorie et de même taille doivent être assemblés avant le dépôt.

ARTICLE 4 : Articles refusés : bijoux, sous-vêtements, linge de maison…

ARTICLE 5 : Une participation de 1 euro par liste déposée sera déduite lors de la restitution. De plus le CSC retiendra une participation de 10% sur les ventes réalisées.

ARTICLE 6 : La vente des articles aura lieu à la salle des spectacles du Logis de Plaisance à Barbezieux

Vente exceptionnellement sur 1 jour et demi
JEUDI 11 MAI de 9h00 à 19h00
VENDREDI 12 MAI de 9h00 à 13h00

ARTICLE 7 : Pendant la vente le CSC se réserve le droit de retirer certains articles qui auraient échappé au contrôle.

ARTICLE 8 : La restitution des invendus (sur présentation de la liste de dépôt) et le paiement en chèque des articles vendus auront lieu impérativement au Logis de Plaisance le

SAMEDI 13 MAI de 14h30 à 17h00

ARTICLE 9 : Le CSC ne saurait être responsable des vols éventuels ou dégradations des articles déposés et ne remboursera pas ces articles.

ARTICLE 10 : Vente au kilo (sous réserve de stock) = 1€ le kilo **MARDI 23 MAI 10h-12h au CSC.**

ARTICLE 11 : La responsabilité du déposant est engagée en cas de dépôt d'articles de contrefaçon.

Le déposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.